
Où en sommes-nous avec le droit des artistes ?

Les conditions de travail et la rétribution dans les arts visuels

Rencontre du 14 octobre 2020 au Cube, Head - Genève

- Présentation des résultats de l'enquête sur les conditions de travail des artistes à Genève par Clovis Duran représentant de Rosa Brux et Julie Marmet représentante de Garage
- Présentation du modèle de barème du Fonds Mondriaan par Carmen Muskee, Project and public relations officer Mondriaan Fund et Eelco van der Lingen, Director Mondriaan Fund
- Présentation du barème Visarte Suisse par Christian Jelk, vice-Président

En présence de :

Thierry Apothéloz, Conseiller d'État en charge du Département de la cohésion sociale, et Sami Kanaan, Conseiller administratif chargé du département de la culture et de la transition numérique

Introduction et contexte, par Hélène Mariéthoz

Au printemps 2017, Rosa Brux s'unit à l'association d'avocat-e-s Lab-of-Arts pour ouvrir à Genève une Permanence juridique gratuite à l'attention des artistes. De cette initiative naît l'idée d'une convention visant à protéger les droits des uns et des autres lors d'exposition liant institutions et artistes.

En octobre 2018, Rosa Brux et Hélène Mariéthoz organisent une première rencontre publique autour de la condition des artistes à Genève pour faire un point de situation avec les mêmes personnes présentes aujourd'hui. Cette rencontre a permis de souligner le manque de cadre précis applicable à la scène des arts visuels.

En juin 2019, la Ville et l'État de Genève associent Rosa Brux, Lab-of-Arts, Hélène Mariéthoz au collectif Garage et leur donnent mandat de faire un état des lieux de la situation des artistes dans le canton. Ce mandat a donné lieu à un questionnaire auprès des artistes, des institutions subventionnées et des principaux financeurs afin d'identifier et de quantifier ces besoins.

Parallèlement, nous recevons la bourse de médiation 2019 qui nous permet d'organiser des cours publics sur ces questions et d'organiser cette nouvelle rencontre publique

Les choses avancent donc. Lentement, si l'on tient compte des deux années qui nous séparent de cette première rencontre qui a créé des attentes, mais c'est un temps qui a permis de diffuser des informations, élaborer des scénarios, réunir des actions.

Et maintenant nous sommes mûrs-x-es pour dessiner ensemble des perspectives d'avenir à la lumière des résultats de cette enquête et avec les présentations de nos invités, le fonds Mondriaan et Visarte Suisse.

Clovis Duran pour Rosa Brux et Julie Marmet pour Garage présentent la synthèse de l'enquête (disponible sur www.rosabrux.org).

Points importants soulignés:

- 1 Statut: Une majorité des participants-x-es se précise *sans statut*, soit 105 personnes sur 253. Même si on avait conscience par notre connaissance du terrain de cette situation, les chiffres de l'enquête inquiètent beaucoup.
- 2 Cotisations: 97 personnes n'ont aucune part de leurs revenus artistiques déclarés et soumise à des cotisations et charges sociales. 128 personnes cotisent, soit la moitié des participants-x-es. Sur les 128 personnes qui disent déclarer, 68 personnes le font pour la totalité, 22 personnes pour la minorité et 29 personnes pour la majorité.
- 3 Prévoyance LPP: 17 personnes ne savent pas de quoi il s'agit. 182 personnes ne sont pas affiliées et 54 personnes oui, soit 4 personnes sur cinq ne sont pas affiliées ou ne savent pas ce qu'est la LPP.
- 4 Concernant la formation, même courte, sur les questions administratives liées à une pratique artistique professionnelle, 224 personnes disent n'en avoir reçu aucune, alors même qu'une majorité est titulaire d'un master.
- 5 Améliorations prioritaires souhaitées: la rémunération vient en tête avec 218 réponses. Précisons que le questionnaire soumis aux structures met la rémunération en tête des priorités. C'est quelque chose que nous partageons. Encore faut-il savoir de quels montants on parle.

- 6 Revenus (toutes d'activités confondues): 71,8% déclarent avoir gagné moins de 30 000 francs, tous revenus confondus, en 2019. Pour rappel, et à titre de comparaison, le salaire mensuel brut médian en Suisse en 2018, était de 65 381 francs et à Genève en 2017 de 86 856 francs. La situation financière des artistes visuels·x·les à Genève peut largement être qualifiée de précaire puisque la très large majorité des participants se situe au-dessous du seuil de pauvreté genevois, qui est fixé à 37 000 francs par année.
- 7 Concernant la répartition entre femmes, hommes et personnes non binaires, ces dernières sont équitablement représentées au sein des personnes qui gagnent moins de 30 000.- par année. En revanche, les hommes sont sur représentés parmi les salaires les plus élevés. 11,35% des hommes gagnent plus de 70 000 francs annuels, contre 2,2% des femmes.
- 8 12% touchent le chômage, ce qui est trois fois supérieur à la moyenne cantonale qui était de 3,9% en 2019 et 6,5% sont bénéficiaires de l'Hospice général, qui est un taux également supérieur à la moyenne cantonale (4,2% en 2017).
- 9 Seuls 7,4% ont perçu une rémunération pour la totalité de leur projet, 30% n'ont été rémunérés que pour une minorité de leurs projets et que 20% n'ont pas du tout été rémunérés pour leur projet. Par rapport aux montants, 63 personnes déclarent avoir gagné moins de 5000 francs en 2019 pour leur pratique artistique. Si on calcule le revenu médian des revenus liés à la pratique artistique, on est à 3250 francs par année. Il est donc impossible de vivre uniquement d'une pratique artistique à Genève sans autre source de revenus. Cette situation explique que 90% des participantes et participants déclarent compléter leurs revenus en dehors de leur pratique artistique

Hélène Mariéthoz Nous avons décidé pour cette deuxième rencontre de traiter de la question de la rémunération, car c'est de la rémunération que dépendent les possibilités de cotisations d'une part et l'accès à un statut d'indépendant si problématique à Genève et en Suisse.

Deuxième précision importante avant de poursuivre: Nous avons longtemps débattu sur la définition du terme artiste et acteur culturel actif dans le champ des arts visuels. Nous nous sommes entendus sur une base consensuelle: toute personne étant programmée pour une intervention dans un cadre artistique quelle qu'elle soit mérite une rétribution.

À chaque étape de notre enquête, les actions du fonds Mondriaan étaient citées en modèle pour leur guideline (barème) et la constitution d'un fonds permettant d'accompagner la mise en place de son application. Nous sommes heureux d'accueillir leur présentation en ligne:

Guideline for artists fees par Carmen Muskee

Le Fonds Mondriaan est le fonds public pour les arts visuels et le patrimoine culturel aux Pays-Bas. Le fonds offre une gamme de subventions possibles pour permettre des plans, des projets et des programmes d'artistes, de curateurs et de critiques d'expositions, de musées et d'autres institutions artistiques et patrimoniales. Le fonds propose une gamme de programmes dont la mise en place d'un programme de réglementation expérimentale temporaire pour la rémunération des artistes, auquel les institutions artistiques et les musées pouvaient jusqu'à

récemment demander une contribution financière s'ils se conforment à notre directive sur les salaires des artistes.

Historique

Aux Pays-Bas, le barème pour les frais d'artistes a été lancé en 2017 à la suite de forces conjointes du secteur des arts visuels afin d'arriver à des pratiques loyales. Avant la mise en place, il n'existait pas de barème pour les frais d'artistes aux Pays-Bas. Chacun appliquait une grille de rémunération propre. Cette initiative a été mise en place par les membres de BKNL, un syndicat de groupes d'intérêt et d'organisations de lobbying, facilitée par le Fonds Mondriaan.

Différentes associations et institutions d'art avaient mené des recherches dès 2014 puis, à travers les résultats des enquêtes de différentes plateformes nous avons pu établir un inventaire des frais inhérents à une exposition impliquant des artistes. Dans les deux tiers des cas il est apparu que les institutions n'incluaient pas les rémunérations auprès des frais de déplacements, per diem ou production. Quand les cachets des artistes étaient pris en compte, ils apparaissaient à la fin du budget.

À partir de 2014, ce sujet est devenu une actualité politique. En 2016, le secteur des arts visuels s'est réuni pour améliorer les pratiques et tenir compte de la rémunération des artistes selon un barème commun.

Le ministre de l'éducation, de la culture et des sciences s'est engagé à assurer une bonne coordination et à mettre en place une directive générale sur la rémunération. Ces barèmes ont été soutenues par la plupart des musées et des institutions d'art.

Calculateur d'honoraire en ligne¹

Un site web a été développé sur lequel les artistes et les institutions peuvent calculer les rémunérations en fonction du type d'exposition (durée, type de production...) Ces barèmes sont calculés en fonction du salaire minimum pratiqué aux Pays-Bas. Les cachets d'artiste doivent être distincts des frais de production, de matériel de déplacement ou de per diem. Des listes de vérification accompagnent le barème pour accompagner la négociation.

Fonctionnement du fonds d'aide aux institutions²

2017 – 2020 Pour entrer dans notre programme, les institutions doivent offrir un cachet aux artistes conformément à la directive pour obtenir une subvention (entre 2017 et 2020). Elles peuvent demander au fonds annuel une compensation pour un maximum de 50% du cachet payé. Ce programme est destiné à stimuler l'utilisation des barèmes au cours des premières années d'existence. Le ministre de l'éducation, de la culture et des sciences a prévu un budget à cet effet, qui va être reconduit pour une période de quatre ans encore.

- - -

1 www.kunstenaarshonorarium.nl/calculator-voor-instellingen

2 www.mondriaanfonds.nl/en/application/experimenteerreglement

2021–2024 Un budget a été mis à disposition par le Ministère, mais sera alloué différemment puisqu'il s'étend à tous les fonds régionaux et publics des Pays-Bas qui appliquent cette directive dans leurs programmes de subventions. Ce qui signifie que toutes les institutions néerlandaises vont être appelées à se mettre en conformité avec ces codes de bonnes pratiques durant la période 2021–2024.

Évaluation

Tout de suite après le lancement du barème, les artistes et les institutions ont été invité-e-x-s à remplir une enquête dans le but de déterminer s'il était utilisé, s'il correspondait aux pratiques et si des éléments pouvaient être améliorés. Au total, 66 musées et institutions artistiques et plus de 200 artistes ont répondu à l'enquête. Les principaux éléments de cette recherche ont été que deux tiers des institutions utilisent maintenant le barème, alors qu'en 2016, deux tiers ne payaient aucun cachet. Neuf artistes sur dix se disent satisfaits de la directive. Elle leur donne plus de clarté, une position plus forte dans la négociation et une meilleure reconnaissance.

Tant les artistes que les institutions déclarent que la directive les aide à parler et à négocier les contrats. Six institutions sur dix déclarent que l'existence du barème est bon pour l'institution.

Quand les institutions n'utilisent pas le barème, c'est surtout parce qu'elles n'en ont pas les moyens. L'évaluation montre en effet que le barème entraîne en général des frais plus élevés et la moitié des institutions interrogées utilisent le budget du fonds prévu pour les aider.

Cependant, l'évaluation montre également que certaines institutions considèrent que le financement est crucial en ce moment. L'union des associations mentionnées précédemment fait pression pour obtenir un budget plus important afin de soutenir la croissance des salaires, et venir en aide aux institutions qui ne reçoivent pas de subvention. En ce moment, nous préparons une nouvelle évaluation des barèmes des cachets des artistes et des subventions.

Est-ce que cette aide s'adresse aux seules expositions d'artistes néerlandais ?

Les barèmes sont valables pour toutes les institutions des Pays-Bas et peuvent être appliquées pour les expositions d'artistes internationaux ou locaux.

Par rapport à la méthode de calcul, vous n'avez pas pris en compte la nature de l'institution ni sa taille, ni le fait que certains centres sont dirigés par des bénévoles.

Ces barèmes sont calculés en fonction des artistes et selon les salaires minimaux en vigueur aux Pays-Bas. Certaines petites institutions sont en difficulté face à ces barèmes, c'est pourquoi nous avons mis en place une procédure de mise à l'échelle par laquelle certaines institutions peuvent payer 60 % ou 70 % des sommes et le fonds compense le reste. Pour les institutions qui ont des revenus de plus de 500 000 euros/an, elles sont sensé payer plus que les barèmes proposés.

Les institutions devraient discuter de solutions de contraintes et on espère qu'elles vont les augmenter en proportion de leur budget.

Barème 2020 Visarte

Présentation du nouveau *guide des honoraires pour les artistes* de Visarte Suisse par Christian Jelk, son vice-président et récent membre de la nouvelle Task Force culture à l'OFC. Il s'agit d'une version révisée du premier guide paru il y a six ans. Cette nouvelle édition a été confrontée aux principaux partenaires institutionnels des artistes visuels-x-les.

Christian Jelk Avec la constitution d'une task force du COVID 19, c'est la première fois que dans l'histoire de la culture de notre pays tous les acteurs institutionnels arrivent à se mettre d'accord sur l'urgence. Les cantons et la Confédération commencent à prendre en compte la nécessité de rémunérer les artistes visuels seulement aujourd'hui. Très souvent, les artistes n'ont pas de statut et s'ils sont indépendants leurs revenus et leurs déclarations restent plutôt bas ; comme si cela ne suffisait pas, durant la période covid les apg (allocations pertes de gain) sont calculées sur le revenu déduit de toutes les charges et non sur leur revenu brut, ce qui les maintient dans une situation de précarité extrême, comme le constate Suisse Culture Sociale qui exécute ces paiements jusqu'à fin 2021.

Le guide de Visarte

Visarte s'engage pour que les artistes professionnels touchent une rémunération appropriée. Les recommandations du guide publié par Visarte en 2016 «Rémunération de prestations d'artistes visuels» ont contribué à sensibiliser les artistes et les commissaires, et de nombreuses institutions en les incitant à pratiquer des rémunérations adaptées dans le domaine de l'art. Le Message Culture 2021-2024 de la Confédération reconnaît la nécessité de ce guide, et la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia s'engage fermement dans son application.

Avec le «Guide – rémunération de prestations d'artistes visuels», Visarte veut consolider l'image professionnelle des artistes professionnels*les en différenciant l'activité artistique professionnelle de celle de loisirs (l'activité artistique non professionnelle) dans le but de rendre la rémunération des prestations artistiques professionnelles comme allant de soi. Avant tout, Visarte veut fournir aux artistes visuels-x-les un guide qui servira de base à la négociation d'une rémunération appropriée.

La rémunération

La question des honoraires est centrale pour les artistes visuels-x-les. Visarte a mené une campagne qui a abouti à l'introduction des honoraires pour les artistes visuels-x-les dans le prochain *message culture de la Confédération*. Message Culture qui a été approuvé par les deux chambres fédérales il y a moins de 15 jours. Ce guide donne un cadre d'action pour les artistes visuels-x-les. Il s'agit d'une référence, ainsi qu'en possèdent la plupart des associations professionnelles, qui permet à l'artiste de fixer le cadre de la rémunération de son travail.

Le barème

Visarte a établi en 2016 également pour ses membres un *calculateur d'honoraires*³, qui permet dans l'élaboration d'un projet artistique de vérifier sa validité économique.

- - -

3 www.visarte.ch/fr/prestations-de-service/honoraires-des-artistes/calculateur-dhonoraires

Comparaison des barèmes

Christian Jelk Je constate que les barèmes du Fonds Mondriaan sont beaucoup plus élevés que ceux que nous présentons. (tarif horaire de 90.- équivalent à celui d'un maçon). En général les artistes sont titulaires d'un master et les homologues dans d'autres métiers perçoivent le double.

Je constate également que l'on ne prend pas en compte la dimension de l'institution. Le barème Visarte en tient compte après concertation avec les organisations faitières, l'Association des Musées Suisses, Association des Musées Suisses AMS, l'Association des institutions Suisses pour l'art contemporain AISAC et l'Association des Musées d'art Suisses AMAS.

Nous nous sommes réunis deux fois et la dernière réunion nous a permis d'aborder la question délicate de ce qu'on a appelé les « locations d'œuvres » pour lesquelles les directeurs ne proposent aucune rémunération sous prétexte que cela fait de la publicité à l'artiste. Nous avons choisi de retirer ce point délicat de notre cadre tarifaire.

Il faut considérer le changement des pratiques tel que l'ont souligné Rosa Brux, Garage et Hélène Mariéthoz. C'est une question d'actualité que Pro Helvetia étudie actuellement. Pourquoi en effet soutenir une fois un artiste, puis une deuxième mais pas une troisième ? Ce cas-là n'apparaît pas dans notre guide ni dans celui du fonds Mondriaan. Mais cette réflexion doit être faite.

Comment les institutions ont concrètement appliqué ce barème ?

Eelco van der Lingen Lorsque nous avons commencé, nous l'avons introduite très lentement et d'une façon générale avec les organisations impliquées. Nous avons longuement discuté avec elles pour nous mettre d'accord - cela incluait également les associations de musées de l'époque - et avons participé à l'élaboration du programme. Par conséquent, lorsque nous avons commencé, il y avait un large consensus sur la nécessité d'une rétribution et de la création d'un fonds. Je pense que la création du fonds a également contribué à l'introduction de ce programme. Beaucoup d'institutions craignaient de ne pas pouvoir se le permettre. Les artistes avaient une raison d'approcher et d'engager des discussions avec les institutions qui étaient prêtes de leur côté et se sentaient soutenues. Il n'empêche que certaines n'étaient pas d'accord et ne sont pas entrées en discussion.

Et concernant Visarte, comment allez-vous appliquer ce barème ?

Christian Jelk Dans un premier temps il va être édité à 3000 exemplaires et envoyé aux membres, il sera édité dans la brochure Art Suisse. Il est prévu une conférence de presse commune en novembre à Zurich avec les associations partenaires des musées et centres d'art. Les directeurs des associations faitières étant partie prenante, nous sommes dans le sillage de ce que le Fonds Mondriaan a mis en place.

Artiste dans la salle Par rapport aux recommandations des honoraires Visarte, pourquoi la séparation entre des œuvres faites in situ qui ne seraient pas ou

partiellement utilisées par la suite et les œuvres déjà existantes ? quel intérêt à exclure le travail mis en œuvre pour une exposition ?

Christian Jelk Il faut commencer à travailler à partir du calculateur en ligne. Le calculateur est un outil de discussion qui s'inspire des cas les plus récurrents dans le montage d'une exposition.

Eelco van der Lingen Les questions évoquées sont intéressantes. La taille de l'institution, un projet nouveau ou un ancien travail, ces questions ont été les bases de nos discussions et elles vont encore être rediscutées pour élaborer une deuxième version de notre barème. Cela était très bien pour démarrer les discussions.

Christian Jelk En Suisse, les différents cantons ont leur propre cheminement par rapport aux directives fédérales. Dans le dernier message culture qui a été approuvé par les deux chambres cet automne, est inscrite maintenant l'obligation des honoraires pour les artistes alors qu'il s'agissait jusque-là d'une recommandation. Ce message doit maintenant trouver écho dans chacun des 26 cantons. On a la chance d'avoir dans certains cantons dont Genève des groupes actifs pour agir. Je dois citer le canton du Valais qui vient d'inscrire dans son message culture l'obligation pour les institutions de rémunérer les artistes par le biais d'un contrat ou d'une preuve de règlement pour toute demande de soutien. Comment arriver à réunir les bons interlocuteurs cantonaux pour faire appliquer de telles mesures, c'est ce qui se discute en ce moment.

La question soulevée par le Fonds Mondriaan tout à l'heure est primordiale également : d'où vient l'argent pour rémunérer les artistes ? Nous avons rencontré des réactions très nerveuses de certaines institutions qui nous disaient : Mais nous ne sommes pas la sécurité sociale, où allons-nous trouver l'argent pour payer les artistes ?

Eelco van der Lingen Je voudrais réagir à cette question je pense que c'est important de dire qu'en Hollande on disait que les artistes n'avaient pas besoin d'être présents dans les musées. Or il n'y aurait pas de musée s'il n'y a pas d'artiste. Au cours des dernières années la situation a évolué et on a commencé à admettre qu'il faut payer les artistes dans un musée comme on paie l'eau et l'électricité dans une maison. Une fois que ceci a été inclus dans le budget, il a été inclus dans les normes.

Pierre Schaefer de la Fondation Bea Une institution est une base sur laquelle on peut compter. Le problème que je vois est que le budget reste le même et que l'institution doit ou faire moins d'exposition ou trouver de l'argent supplémentaire. On constate aujourd'hui un nombre croissant d'artistes, mais ils seront toujours moins à pouvoir exposer. Est-ce la même chose aux Pays-Bas ?

Eelco van der Lingen Oui, ça a été le cas. Cela a été soulevé il y a 5 ans et en effet l'argent réparti touche moins d'artistes. Pour respecter le budget on fait 5 expos au lieu de 6. Au moins, l'artiste aura été payé convenablement. C'est mieux pour le monde de l'art en définitive. Quand le programme a commencé, j'étais directeur d'un espace d'art, avant d'aller dans un plus grand musée. Dans le petit espace c'était difficile ; on était proche des artistes et on se préoccupait qu'ils

soient bien payés. Le musée était plus lent dans les paiements et quand on a créé une ligne pour les cachets, les expositions ont diminué. Mais finalement c'était beaucoup plus sain.

Christian Jelk Au Helmhaus de Zurich, le directeur Simon Maurer paie depuis 10 ans tous ses artistes avec le même budget que n'importe quel autre musée. C'est un choix de direction.

Julie Marmet Concernant la réduction du nombre d'exposition et la baisse des opportunités d'exposer pour les artistes, il nous faut réfléchir à d'autres manières de rémunérer les artistes au-delà de l'exposition. On pense au modèle du RBI idéalement, mais aussi à la rémunération à travers des fonds de recherche pour les artistes.

Membre Visarte Valais Nous discutons au sein du comité Visarte Valais à un salaire pour le temps de travail des artistes en cours d'élaboration d'un projet d'exposition. Le but serait de créer un statut proche de celui d'intermittent qui lui permette d'être payé durant le temps de la recherche entre deux expositions. Le système mis en place en Valais pour le théâtre permet ce genre de fonctionnement et assure une rémunération aux artistes durant les périodes où ils ne sont pas sur scène.

Christian Jelk L'intérêt de cette proposition est de proposer un statut de salarié, ce qui permet d'assurer un accès aux artistes au 2^e pilier. Avec l'idée de compensation d'une période de recherche, on parle d'une utopie prochaine à laquelle je travaille depuis une année, et qui va démarrer avec Suisse Culture dans quelques semaines: le statut de l'artiste comme chercheur. Il s'agit de sortir de la production, et de considérer l'artiste comme un chercheur. Cela va dans le sens de ce que disait Philippe Bischof ⁴ concernant les soutiens de Pro Helvetia qui ne sont pas pérennes. Pourquoi ne pas entendre le travail de l'artiste non pas comme un corpus d'œuvres seulement, mais également un corpus de pensée?

Sami Kanaan Merci pour ce résultat d'enquête. Je félicite spécialement pour l'introduction de la catégorie non-binaire, qui devrait être la norme maintenant. Pour ma part je n'utilise plus le terme statut social des artistes, j'utilise le terme statut professionnel des artistes. La sémantique est importante. Dans les arts en général, cela reste un enjeu de reconnaître un statut professionnel aux artistes visuels, y compris par les artistes eux-mêmes puisqu'on constate dans l'étude qu'il-elle-x-s ne se reconnaissent pas. Dans notre système suisse nous avons toujours un statut. On est censé donner une indication d'un temps d'activité et il y a un travail à faire du côté des artistes aussi. La valeur pécuniaire de son travail doit pouvoir être évaluée comme dans d'autres disciplines. Nous venons d'être interpellés par les musiques actuelles qui sont dans une situation analogue. Il y a un gros travail à faire et nous sommes demandeurs de propositions.

- - -

4 Directeur de Pro Helvetia

La Ville a une responsabilité particulière puisque nous sommes commanditaires d'œuvres d'art mais aussi d'événements. On a des institutions muséales. À partir du moment où on décide de rémunérer les artistes, je connais le discours sous-jacent : on te fait de la pub tu devrais être content d'être exposé dans un grand musée. C'est une sorte de sponsoring ou de mécénat. Pourquoi pas, mais si c'est forcé, ce n'est plus du mécénat. Il y a donc un gros travail à faire de la part des musées, qui gèrent des budgets qui ne sont pas anodins et qui devraient suffire. La question se pose pour les petites structures pour qui rémunérer signifie moins programmer. Toutes proportions gardées, c'est la même situation que dans les théâtres où les productions ponctuelles sont rémunérées mais il y en a moins. C'est un vrai dilemme si les budgets n'augmentent pas. Et nous devons travailler là-dessus, en tenant compte que les artistes doivent être rémunérés et doivent anticiper la prévoyance sociale et la sécurité sociale.

Je constate avec surprise que les artistes ne sont pas formés à l'école sur les questions de statut, beaucoup préfèrent être indépendants. Nous sommes prêts à soutenir les options qui découlent de ce travail, et à voir comment l'appliquer. A commencer par le FMAC, mais aussi les musées, on peut imaginer le mettre dans nos conventions de subventionnement. Certaines institutions ont réagi en faisant remarquer que cela concernera moins d'artistes. Je pense quand même qu'il faut qu'on aille dans cette direction.

Caroline Nicod pour Pro Helvetia Je voudrais apporter des précisions pour Pro Helvetia : Nous avons deux types de soutien ; l'aide à la création depuis 2016 avec une ligne budgétaire pour la rémunération et nous prenons en charge la part employeur. Il est à préciser ici que très peu d'artistes ont un 2^e pilier, c'est pourquoi nous sommes souvent amenés à leur demander de créer un 3^e pilier afin de verser ces cotisations. Pour ce qui est des aides aux projets (exposition ou publication), nous sommes attentifs que des honoraires soient versés aux artistes. Nous avons constaté que c'était rarement le cas. Principalement dans le cadre de grandes expositions, c'est une pratique qui commence à se mettre en place. Dans des formats tels que des festivals, ce n'est jamais le cas, c'est une question qu'il est nécessaire de soulever. Pour ce qui est de l'année prochaine, une ligne prévue à la rémunération des artistes est demandée aux institutions qui déposent une requête. Toutes ces informations seront annoncées courant 2021.

Julie Marmet Concernant les différents tailles des institutions, je tiens à souligner que d'après notre enquête, les espaces off sont celles qui font le plus d'efforts pour rémunérer les artistes et que les plus grosses institutions tendaient à moins rémunérer. À Genève, on constate une rémunération presque systématique des artistes dans les espaces indépendants, alors que, paradoxalement, les personnes qui travaillent dans ces espaces sont, elles, systématiquement non rémunérées.

Mauren Brodbeck J'ai personnellement rempli ce formulaire et ai été vraiment contente de voir comment il était bien réalisé. On ne peut pas demander aux institutions de payer à tous les artistes un montant pour qu'on puisse être juste au-dessus du seuil de pauvreté. Nous ne sommes pas des assistés. Pour moi,

l'artiste a un problème de valorisation. J'aimerais rappeler que pour être artiste et vivre de son art, il n'y a pas que l'argent. On a besoin de nombreuses personnes autour de nous qui nous soutiennent et pas seulement financièrement. On a besoin de personnes qui nous écoutent et conseillent, nous font confiance, nous font parler de notre travail, parlent de notre travail. Et on a besoin de cette valorisation dans le monde de l'art, mais aussi dans le quotidien.

Être artiste, c'est savoir gérer un studio comme une entreprise. On doit gérer notre communication, notre logistique, notre administration. On doit aussi tout faire nous-mêmes avec zéro budget. Et ça, on ne nous l'apprend pas dans les écoles. Et c'est vraiment dommage.

Je constate aussi qu'il y a un énorme gap entre le monde des artistes et le monde des professionnels de l'art, que ce soit des institutions, des galeries ou autres. On a l'impression d'être mal compris et de ne pas être écoutés ou mal écoutés, mal reconnus. Peut-être que les personnes qui travaillent dans les institutions et se donnent pour organiser des expositions ou des événements et se donnent pour créer des opportunités, peut-être que ces personnes se sentent aussi mal reconnues des artistes? J'aimerais lancer cette idée de meilleure communication autour de l'art et des discours sur l'art. Cette communication peut devenir concrète et aboutir à des contrats types qui scelleraient cette confiance.

Hélène Mariéthoz Concernant la formation, je tiens à mentionner la mise sur pied de cours par l'association Garage qui recommencent le 24 octobre et concernent ces questions de statuts, de droits et de contrat.

Artiste dans la salle ce n'est pas une question mais plutôt une réaction à ce qui a été dit par M. Kanaan. Il a été dit lors d'une réunion de restitution des résultats d'enquête qu'il n'était pas possible de vivre à Genève avec moins de 30 000.- ou moins de 15 000.- par an en Suisse. Les chiffres de l'étude le montrent pourtant, c'est une réalité: la moitié des artistes à Genève vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Les artistes visuels n'ont pas accès au chômage. Au-delà des artistes qui doivent revendiquer leurs droits ou à Garage qui met en place des cours, c'est l'école qui a le devoir de former à la réalité du terrain et du métier. Et c'est aussi à l'Etat de dicter aux institutions qui touchent des subventions de respecter les minimas salariaux. C'est une responsabilité politique.

Sami Kanaan Oui, je crois qu'on est d'accord. Je n'ai pas dit que vous devez juste revendiquer vos droits. J'ai parlé de la responsabilité des institutions, y compris des musées de la Ville, je me suis peut-être mal exprimé. Au-delà de la revendication des droits qui est fondamentale, il nous faut établir des propositions concrètes et praticables à Genève en s'inspirant des modèles qu'on a entendus et du travail qui a déjà été fait. Là, on a vraiment une base de travail. Je ne dis pas que tout est facile, et j'ai entendu madame Brodbeck qui parle de la réalité de l'artiste qui doit tout faire: gérer son intendance administrative, logistique et son travail artistique et qui est spécialement mal préparé à ça. Je parle aussi avec des gens dans la musique, dont les problématiques sont en partie similaires et qui se sont organisés en collectivité avec des entités qui gèrent la partie administrative pour les musicien·x·nes. Cela a un coût, mais ça

peut aussi les aider et ça permet de rationaliser le travail. Donc, il y a plein de solutions possibles. On est vraiment prêt à collaborer pour les mettre au point. Mais la première étape, j'espère qu'on arrive à ce stade maintenant, c'est qu'il y ait une reconnaissance d'un statut professionnel. Ça ne règle pas tout. Mais je crois que c'est un préalable. On a besoin de vous pour les établir, parce que nous ne pouvons pas les inventer seuls.

Thierry Apothéloz un immense merci pour l'organisation de ce moment d'échange et l'enrichissement apporté par le Fonds Mondriaan et Visarte. Le RBI pourrait être une solution mais d'ici que Genève et la Suisse s'en dotent nous verront encore longtemps des artistes dans la précarité. Dans l'urgence, nous constatons que la situation professionnelle des artistes n'est pas prise en compte, qu'il y a un défaut majeur de reconnaissance de ce qu'est un ou une artiste.

La Covid créé un sentiment d'urgence aujourd'hui. Nous avons une situation d'urgence à traiter d'ici le printemps pour éviter des drames. Nous nous sommes réunis avec l'ACG, la Loterie Romande, la Ville et le Canton pour venir en aide aux exclus de l'ordonnance fédérale qui vient de paraître. Il y a un long chemin et nous attendons vos propositions pour établir des solutions concrètes.

Concernant la capacité pour les institutions d'admettre comme un risque de voir moins d'expositions, si le pendant est la rémunération et la dignité des artistes, je suis prêt à l'assumer, tant il est vrai que je suis convaincu que cette petite baisse sera suivie d'une remontée, tel que nous l'a montré la présentation du Fonds Mondriaan.

L'un des éléments de l'enquête montre également tout le chemin à faire pour la reconnaissance des femmes et des personnes non-binaires. Aujourd'hui il est inacceptable de constater que 73,5% des femmes et des personnes non-binaires se sentent discriminées sur la scènes des arts visuels. Dans un jury, dans des propositions, il faut penser à inclure ces personnes discriminées.

Je compte sur vos collectifs pour que rapidement nous soyons saisis par ces propositions et pour avancer dans la reconnaissance du statut des artistes, des femmes et personnes non-binaires.

Hm, le 21 octobre 2020

